

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 23 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pratique illégale des prix réglementés

Face à la situation actuelle, il a été constaté que certains commerçants profitent des circonstances pour augmenter de manière exagérée les prix de leurs produits dont certains sont réglementés, rendant cette pratique totalement illégale.

Cette pratique est d'autant plus inacceptable et intolérable, en particulier en cette période où la solidarité et la responsabilité collective doivent primer.

Le gouvernement tient à rappeler à l'ensemble des commerçants l'importance de pratiquer des prix contrôlés, justes et raisonnables. Afin de garantir le respect de ces principes et de protéger les consommateurs contre toute forme d'abus, le gouvernement va mettre en place des mesures strictes de contrôle des prix.

Le gouvernement est fermement déterminé à protéger le pouvoir d'achat des citoyens et à garantir des pratiques commerciales équitables et compte sur la coopération de tous les commerçants pour traverser cette période avec solidarité et responsabilité.

* *
*